COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2020

ORDRE DU JOUR:

- ✓ Investissement : vote restes à réaliser exercice 2019 Délibération
- ✓ Engagement de crédits pour dépenses d'investissement 2020 Délibération
- ✓ Marché étude d'urbanisation secteur Fayet / Vergers : attribution marché Délibération
- ✓ Aménagement traversée du village : demande subventions DETR et Département Délibération
- ✓ Fermage terrain du « Triangle » : choix de la procédure *Délibération*
- ✓ Revalorisation indemnités de fonction élus Délibération
- ✓ Place du Village : proposition changement de nom *Délibération*
- ✓ Location salles communales : actualisation montant caution Délibération
- ✓ Préparation tableau des permanences élections municipales
- ✓ Questions diverses

<u>Présents</u>: J.-L. Morin, J.-P. Valette, G. Bazy, P. Buissière, C. Guabello, F. Armand, S. Rosset, M. Savoye, C. Bied, P. Vernet

<u>Absents excusés</u>: P. Bard, C. Barry (pouvoir à J.-L. Morin), V. Colisson, G. Dumoulin Le compte rendu de la séance du 7 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

COMPTABILITE - RESTES A REALISER 2019 ET ENGAGEMENT CREDITS 2020

<u>Restes à réaliser investissement</u> : il convient de valider l'état des restes à réaliser de 2019 pour les opérations en cours. Il est proposé de reprendre les sommes suivantes (les autres programmes étant soldés ou les reliquats mis à zéro) :

Dépenses d'investissement budget principal : mobilier/équipement 1 440 €, bâtiments communaux 13 331 €, électrification (éclairage public) 17 857 €, traverse village 8 039 €, achat véhicule 25 000 €, matériel incendie 9 701 €, régulation chauffage mairie 3 264 €, signalétique 6 351 €, accessibilité 14 375 €, bâtiment ancienne poste 389 046 €, rénovation chapelle 1 800 €, aménagement source des Points 42 237 €, installation réseau de chaleur 6 000 €, étude urbanisation 1 892 €, soit un total de **540 333 €.**

Recettes d'investissement budget principal : subventions accueil mairie 8 456 €, fonds de concours maison Izérable 10 000 €, fonds de concours éclairage public 7 710 €, subventions accessibilité 13 032 € (dont fonds concours 10 000 €), subventions et emprunt rénovation ancienne Poste 411 190 €, fonds de concours rénovation fontaine 4 000 €, soit un total de **454 388 €.**

Ces montants seront inscrits en reports au Budget Primitif 2020.

Autorisation de crédits: ainsi que le permet la réglementation comptable, il est proposé également de valider les dépenses suivantes par anticipation, pour pouvoir mandater les factures dans les délais, sans attendre le vote du budget: informatique mairie 6 468 € (logiciels), matériel équipement services techniques 3 500 €, matériel de voirie 1 697 € (lame à neige), aménagement place publique 3 500 €, aménagement carrefour route de Charmes 15 000 €, complément pour achat véhicule 5 000 €, complément pour urbanisation étude secteur Fayet Vergers 8 000 €, complément pour éclairage public 8 000 €, soit un total de **51 165 €.**

Ces sommes seront reprises au Budget Primitif.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil valide l'état des restes à réaliser et les ouvertures de crédits.

ATTRIBUTION MARCHE ETUDE URBAINE OAP SECTEUR FAYET VERGERS (Rapporteur Jean-Paul Valette)

Suite à l'appel d'offres concernant l'étude urbaine des zones AUC du Fayet et des Vergers, trois groupements de bureaux d'étude ont été retenus parmi les candidatures reçues, et ont été auditionnés le 16 décembre : Atelier Urba Site, Zeppelin Architectes et Atelier 2.

Suite à l'analyse des offres, il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché au groupement classé 1^{er}, composé de ZEPPELIN ARCHITECTES (mandataire), SEPT et ECOPLAN, et d'autoriser le maire à signer le premier marché relatif à la réalisation d'une étude urbaine pour un montant de 23 475 € HT.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

DEMANDE SUBVENTIONS POUR REAMENAGEMENT TRAVERSEE DU VILLAGE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil valide la demande de subvention de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), sur un montant prévisionnel de travaux de 1 126 800 € HT. Il est précisé que la DETR est plafonnée à 25 % d'un montant maximum éligible de 500 000 €, soit une aide de 125 000 €. Le Département peut participer à hauteur de 200 000 € (27 % sur 737 618 €), et la Région sera également sollicitée.

FERMAGE TERRAIN DU TRIANGLE

Pour cette parcelle, Il est envisagé de mettre en place un bail précaire avec le fermier. Suite à un entretien avec la SAFER, il existe trois possibilités :

<u>Prêt à usage – Commodat</u> : 650 € HT la première année (mise en place + gestion première année) puis 150 € HT / an pour les renouvellements annuels. Rappel : location à titre gracieux pour l'exploitant,

Concession d'usage temporaire : première année : traitement administratif pour la mise en place : 150 € HT + 80 € HT / ha géré puis 80 € HT / ha / an. Possibilité de perception d'un loyer auprès de l'exploitant à hauteur d'environ 80 % du barème départemental soit environ 120€/ha/an.

Pour ces 2 outils, la commune décide elle-même de l'exploitant à mettre en place.

Le 3ème outil, pour lequel la commune laisse la SAFER gérer un appel à candidature ainsi que le choix de l'exploitant retenu pour exploiter les terrains, est le suivant :

<u>Convention de mise à disposition</u>: 800 € HT pour le traitement administratif de mise en place puis rémunération annuelle de 50 % de la redevance perçue auprès de l'exploitant avec un minimum de 150 € HT / an. Possibilité de perception d'une redevance auprès de l'exploitant à hauteur du barème départemental soit environ 150 €/ha/an.

Après discussion, le Conseil décide à l'unanimité des présents de retenir la 2^{ème} solution : concession d'usage temporaire.

REVALORISATION DES INDEMNITES DES ELUS

Avec la loi engagement et proximité, votée fin 2019, le Gouvernement souhaite revaloriser la fonction d'élu : augmentation des crédits d'heures pour les élus salariés, prise en charge par la commune des frais de garde, de l'assurance responsabilité civile des élus.... De plus, un nouveau tableau des indemnités de fonction a été publié, revalorisant sensiblement les montants maximums, notamment pour les petites communes.

Cette nouvelle grille d'indemnité semble applicable au 1/01/2020, mais il convient de s'en assurer auprès des services de la Préfecture. Une délibération pourra être prise en fonction de la réponse obtenue.

CHANGEMENT DE DENOMINATION PLACE DU VILLAGE

Le Maire souligne que les noms des rues, places et chemins de la commune présentent peu de particularités : rue des Romarins, Impasse des Abricotiers, Clos des Lavandes... Les seules appellations identifiant la commune sont celles faisant référence au quartier ou lieudit de la commune : Pied-Rousset, Eymards...

Il propose de rebaptiser la Place du Village, en la renommant « Place du Champ de Mars ». En effet, d'anciens documents d'archives (cartes postales, photographies...) identifient ainsi la place du centre-bourg. Ce nouveau nom permettrait de personnaliser cette place en la rattachant à l'histoire de la commune.

Le Conseil Municipal valide cette nouvelle appellation à l'unanimité.

ACTUALISATION DU MONTANT DES CAUTIONS DES SALLES COMMUNALES

Le Maire rappelle que lors de la séance du 7 novembre 2019 il a été décidé de proposer à la location la salle des associations du bâtiment de la cure, et la petite salle annexe du plateau sportif, au tarif de 50 € par jour. Aucun montant de caution n'ayant été fixé, c'est le prix demandé pour les autres salles qui s'applique, soit 1 500 €. Compte tenu du coût de location peu élevé de ces deux salles, il propose de ramener le montant de la caution à un chiffre plus en adéquation avec le tarif pratiqué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à 500 € le montant de la caution pour la location de la salle des associations et de la petite salle annexe du plateau sportif.

PERMANENCES BUREAU DE VOTE ELECTIONS MUNICIPALES

Il convient de commencer à préparer le tableau des permanences du scrutin des 15 et 22 mars. Il est proposé d'établir 5 tours de 2 heures (bureau de vote ouvert de 8 h à 18 h). A finaliser pour le prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire fait part au conseil du projet d'installation d'un maroquinier sur la commune de Charmes-surl'Herbasse, en limite de Margès (à proximité du plateau sportif), ce qui impactera directement notre commune (augmentation du trafic...). Il est prévu la mise en place d'une concertation préalable.
- Compensation taxe d'habitation : la Direction des Finances Publiques a envoyé un courrier aux maires avec un tableau chiffré expliquant les modalités de compensation suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation. Un reversement de la taxe départementale sur le foncier bâti sera effectué vers les communes, avec application d'un coefficient correcteur de manière à arriver à une compensation intégrale et pérenne, à l'euro près.

<u>AGENDA</u>

01/02/2020 : Réunion d'information pour le concours jardinage à 9h30 à la salle des associations

01/02/2020: Assemblée générale du club des deux villages à 10h30 au plateau sportif

04/02/2020: Commission voirie à 18h30 en mairie

10/02/2020 : Commission des impôts directs à 9 h en mairie

12/02/2020 : Cérémonie de remise de la première fleur à Lyon à 13h30

13/02/2020 : CCAS vote du budget à 20h en mairie

26/02/2020: Conseil d'agglomération à Montchenu à 18h30

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 50

Le Maire,

Jean-Louis MORIN